



## Tout savoir sur le « Coup de pouce rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif »

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 21/10/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 21/10/2020

Pour inciter financièrement les copropriétés à réaliser des travaux de changement de leurs équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au charbon ou au fioul, le dispositif « Coup de pouce rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif » est mis en place. Que faut-il retenir ?

### Dispositif « Coup de pouce » : pour quels travaux ?

**Pour les travaux engagés depuis le 2 avril 2020...** Pour pouvoir bénéficier du dispositif « Coup de pouce rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif » vous devez engager certains travaux entre le 2 avril 2020 et le 31 décembre 2021.

... et achevés avant une certaine date...

{ABONNEZ-VOUS}

### Dispositif « Coup de pouce » : des travaux réalisés par des professionnels

**Des travaux réalisés par certains professionnels.** L'aide financière ne vous sera versée que si les travaux sont réalisés par un professionnel signataire de la charte « Coup de pouce rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif ».

Une charte ? ...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE\_DROITE]